

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 7 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, à 19h45, le Conseil d'Administration du CCAS de REMOUILLE dûment convoqué, s'est réuni en session, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LETOURNEAU, Président du CCAS,

Nombre de membres du CCAS en exercice : 11
Nombre de membres du CCAS présents : 11
Nombre de Votants : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : le 31 Octobre 2024

Présents	Magali BONNET-AMELINE (arrivée à 19h40), Denis BOSSARD, Nicolas BOUCHER, Guy CAILLE, Ophélie CONCY-LAIR, Annick CORBINEAU, Myriam GERMAIN, Maryvonne GUIBERT, Jérôme LETOURNEAU, Dorothée MORIN, Christine ZAKAS ;
Absents et excusés	
Absent	
Secrétaire de séance	Christine ZAKAS

Il est procédé à l'appel nominal des membres du conseil d'administration. Le quorum est constaté. Monsieur Jérôme LETOURNEAU, Président du CCAS, ouvre la séance à 19h45 et rappelle l'ordre du jour.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- Election du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du CCAS du 4 juillet 2024

AFFAIRES FINANCIERES

- Situations particulières

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les réalisations budgétaires 2024
- Retour sur la Semaine Bleue
- Organisation du repas des aînés
- Projets 2025

D20241107_01 – Election du secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION

En application de l'article L. 2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le président, s'enquiert de la désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Madame ZAKAS propose sa candidature comme secrétaire.

Aucune remarque n'ayant été formulée,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré (11 voix pour) des membres présents et représentés,

APPROUVE la candidature de Madame ZAKAS comme secrétaire de séance.

VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

DÉBATS

Aucune question n'est posée.

D20241107_02 – Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du CCAS en date du 4 Juillet 2024

DÉLIBÉRATION

Monsieur Jérôme LETOURNEAU, Président du CCAS, propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration en date du 4 Juillet 2024.

Aucune remarque n'ayant été formulée,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré (11 voix pour) des membres présents et représentés,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil d'administration en date du 4 Juillet 2024.

VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

DÉBATS

Aucune question n'est posée.

D20241107_03 – Situation particulière 2024-12 (M. E et Mme N)

DÉLIBÉRATION

Rapporteur Mme CONCY-LAIR,

Le CCAS a reçu le 26 août 2024 une demande d'aide financière, pour un couple avec 3 enfants à charge. Il s'agit d'un foyer de 5 personnes dont 3 enfants (Jumeaux de 9 ans et 1 enfant de 4 ans). Madame est salariée à 75% (elle était passé temporairement à 80% pendant 1 an).

Monsieur est inscrit à Pôle Emploi et perçoit l'ARE mais arrive en fin de droit d'ici quelques semaines. Il effectue des démarches pour retrouver un emploi mais rencontre plusieurs difficultés (addictions,

organisation familiale complexe, suspension de permis de conduire, etc...). Un dossier est en cours de montage auprès de SEMES.

Un RDV avec l'assistante sociale a eu lieu en août et a permis d'obtenir le versement d'une aide financière d'urgence via le département pour 225€ ainsi que le paiement de la facture de ses ordures ménagères pour 113€.

La famille souhaitait une aide sous forme d'un bon alimentaire d'urgence (Selon le barème établi lors du CA du 07-09-2023 le montant pour une famille de 5 personnes est de 100€).

Le 14 septembre dernier, un bon alimentaire de 100€ a été édité au profit de cette famille.

Le CCAS a reçu le 25 Octobre 2024 une nouvelle demande d'aide financière concernant d'importantes factures de restauration scolaire, d'accueil périscolaire et d'accueil de loisirs.

Une demande a été faite par l'EDS (Espace Départementaux des Solidarités) afin de bénéficier d'une nouvelle aide d'urgence auprès du département et ont obtenu une aide de 100€. Un RDV de suivi est planifié le 13 novembre.

L'assistante sociale a étudié une demande de FSL (Fonds de Solidarité de Logement) auxquelles ils ne sont pas éligibles.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (11 voix pour) des membres présents et représentés,

EMET un avis favorable à l'octroi d'une aide financière sous la forme de bon d'urgence alimentaire de 100€ ;

DIT que ce bon d'urgence alimentaire a été remis à la famille le 14 septembre dernier ;

EMET un avis favorable à l'octroi d'une aide financière sous la forme d'une prise en charge des factures du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire présentées, pour un montant de 518.37 €.

DIT que les versements seront effectués au SGC du Vignoble ;

VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

DÉBATS

Le budget de la famille ainsi que l'état des dettes est présenté aux membres. Ces derniers se questionnent sur les difficultés du retour à l'emploi pour Monsieur sans permis de conduire. Mme CONCY-LAIR répond que la SEMES a déjà été confrontée à ces difficultés et que certains postes peuvent permettre un départ groupé de Clisson (Le déplacement à assurer concerne donc la distance de Remouillé à Aigrefeuille).

L'ensemble des membres s'accorde sur le fait que cette famille doit continuer à être accompagnée et qu'une étude approfondie des dépenses liées à un véhicule non utilisé doit être menée. Mme CONCY-LAIR répond que le CCAS doit rester une « porte d'entrée » pour les familles mais que les suivis et études complémentaires devront être menées par l'assistante sociale.

D20241107_04 – Situation particulière 2023-09

DÉLIBÉRATION

Rapporteur Mme GERMAIN,

Le dossier a été présenté aux membres du conseil, pour une première étude en novembre 2023 avec attribution par le CCAS de 2 bons alimentaires de 50€ chacun + 2 bons carburants de 50€ chacun.

Madame M. est maman de 3 enfants, séparée depuis près d'un an ; les enfants sont en garde alternée. En attente de rencontrer le Juge aux Affaires Familiales, elle bénéficie d'une aide éducative depuis novembre 2023 suite à une enquête sociale. La situation est plutôt « tendue » avec le père des enfants. Mme M. a une activité professionnelle à temps partiel (AESH 24H semaine) et a repris, en parallèle, ses études de psychologie, en 2ème année en distanciel.

Elle est en impayé de loyers depuis environ décembre 2023, pour environ 5000€ de dette (Parc social).

Elle a repris les paiements des loyers depuis le mois d'août 2024 et est actuellement à jour des loyers suivants.

Elle est suivie par l'EDS d'Aigrefeuille et a obtenu, tout d'abord le Fond de Solidarité de Logements ainsi que des allocations CAF depuis le mois d'août dernier. Un des enfants vient d'être reconnu MDPH et sera accompagné prochainement d'AESH.

Madame M. a eu un accident de voiture et a dû changer cette dernière en obtenant des facilités de financement de la part du garagiste.

Actuellement, son frigo et lave-vaisselle son inutilisable et son lave-linge montre des signes de fatigue.

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (11 voix pour) des membres présents et représentés,

EMET un avis favorable à l'octroi d'une aide financière de 200€ sur le compte bancaire de Mme M. pour l'achat d'un appareil électroménager (réfrigérateur).

DIT que pour s'assurer de la bonne utilisation de ce budget un justificatif d'achat devra être transmis au CCAS.

VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

DÉBATS

Le budget de la famille ainsi que l'état des dettes sont présentés aux membres.

Les membres constatent qu'hormis la dette liée au loyer, le budget de la famille est maîtrisé depuis le mois d'août et que l'urgence pour cette famille est de remplacer le réfrigérateur.

D20241107_05 – Situation particulière 2024-13**DÉLIBÉRATION**

Rapporteurs Mme CONCY-LAIR et Mme GERMAIN,

Une personne sans domicile fixe a demandé, par mail, une domiciliation auprès du CCAS, qui a été effectuée.

Différents échanges par mail ont conduit à ce que Monsieur obtienne un RDV auprès de l'EDS le 23 octobre dernier.

L'assistante sociale a reçu Monsieur C. et l'a orienté vers le service ASUR pour qu'il puisse prendre contact avec eux. Il ne souhaite pas avoir recours au 155 car il ne souhaite pas être orienté vers Nantes ni en hébergement d'urgence suite à une mauvaise expérience.

L'assistante sociale l'a tenu informé de la réalité de l'offre de logement sur le Vignoble et du délai pour un logement temporaire par ASUR.

A ce jour, Il ne souhaite pas être accompagné dans ses démarches administratives notamment sur sa suspension RSA ni sur la mise à jour de son dossier CAF.

Un dossier de demande de logement social a été enregistré par Mme GERMAIN.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (11 voix pour) des membres présents et représentés,

EMET un avis favorable à l'octroi un bon d'urgence alimentaire et hygiène pour un montant de 50€.

DIT qu'il sera remis à Monsieur C. un bon d'urgence alimentaire et hygiène pour un montant de 50€.

VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

DÉBATS

Les membres s'inquiètent des conditions de vie de ce Monsieur. Mme GERMAIN répond qu'il vit actuellement en toile de tente sur un terrain communal. Ce Monsieur a pu faire les démarches depuis sa domiciliation pour obtenir le RSA et serait actuellement à la recherche d'un emploi.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Point sur les réalisations budgétaires 2024

- Retours sur les aides attribuées sur les trois dernières années :

Les aides attribuées lors de Conseil d'Administration portent le cumul à 888.37€ (soit 25% du budget alloué).

2024			2023			2022		
	Budget prévu			Budget prévu			Budget prévu	
	Aides accordées			Aides accordées			Aides accordées	
2024-01	Bon alimentaire	50,00 €	2022-01	Prise en charge fact auto école	130,00 €		Bon essence	40,00 €
	Bon carburant	50,00 €	2023-04	Bon carburant	50,00 €		Bon essence	40,00 €
2024-07	Bon carburant	100,00 €	2023-06	Bon alimentaire	50,00 €		Bon Alimentaire	50,00 €
2024-09	Prise en charge 50% fact déchets	70,00 €	2023-07	Prise en charge fact bilan neuropsi	450,00 €			
2024-12	Bon alimentaire	100,00 €	2023-09	Bon alimentaire	100,00 €			
				Bon alimentaire	100,00 €			
				Bon alimentaire	50,00 €			
				Bon carburant	50,00 €			
				Bon carburant	50,00 €			
				Bon alimentaire	50,00 €			
	Cumul des aides	370,00 €		Cumul des aides	1130,00 €		Cumul des aides	130,00 €
	Budget non attribué	3 130,00 €		Budget non attribué	1 470,00 €		Budget non attribué	-130,00 €

⇒ Présentation d'un état du budget au 30 octobre 2024 :

Grand livre CCAS

Année 2024

	BP 2024	N° MANDAT	FOURNISSEURS	OBJET	MANDATE	ENGAGE	SOLDE	REALISATION
Chp 011- CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL								
6182 - DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	250,00 €	1	UNCCAS	ABONNEMENT	31,34 €	218,66 €	13%	
6184 - VERSEMENT A DES ORGANISMES DE FORMATION								
	500,00 €						500,00 €	0%
6232- FETES ET CÉRÉMONIES	4 155,92 €		LES DELICES DE PIERS	REPAS DES AINES	133,24 €	3 183,13 €	839,55 €	3%
			VALETTE FOIE GRAS	COFFRETS RDA	426,90 €			
		14	INTERMARCHE	SEM BLEUE - GOUTER RANDO	24,31 €			
		14	INTERMARCHE	SEM BLEUE - GOUTER DICTEE	9,93 €			
			ÉVÉNEMENT CEL	ANIMATION REPAS DES AINES	550,00 €			
		12	MARGUET SEBASTIEN	MONTRAGE FILM SEMAINE BLEUE	99,00 €			
			INTERMARCHE	COLLATION REPAS DES AINES	83,74 €			
6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	150,00 €						150,00 €	0%
6281- CONCOURS ET COTISATIONS DIVERS	0,00 €				73,66 €		-73,66 €	100%
		1	UNCCAS	COTISATION CCAS	73,66 €			
TOTAL					238,24 €	4 817,68 €	1 545,54 €	
Chp 012- CHARGES DE PERSONNEL								
6451- COTISATIONS A L'URSSAF	100,00 €	13	URSSAF	COTISATION MÉM BÉNEVOLES	90,03 €			
					90,03 €			
TOTAL					90,03 €	10,00 €	90,03 €	
Chp 05- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
6542- CRÉANCES ETEINTES								
6558- AUTRES CONTRIB. OBLIGATOIRES	0,00 €				77,96 €		-77,96 €	100%
		3	UDCCAS	COTISATION 2024	77,96 €			
6514- AIDES	3 500,00 €				1 138,37 €	- €	2 361,63 €	33%
		2	INTERMARCHE	AIDE FINANCIÈRE E BRILLIOUET	100,00 €			
		7	INTERMARCHE	AIDE FINANCIÈRE E LANGIBAUD	50,00 €			
		8	INTERMARCHE	AIDE FINANCIÈRE M KERVICH	100,00 €			
		11	CSMA	AIDE FINANCIÈRE J BARBAUD	70,00 €			
		15	INTERMARCHE	AIDE FINANCIÈRE S NOZAY	100,00 €			
		16	CENTRE DES FINANCES	AIDE FINANCIÈRE S NOZAY/EBELMANN	518,37 €			
		17	KOUACHI NOURRI	AIDE FINANCIÈRE MOURRI	200,00 €			
6558 - AUTRES CONTRIB. OBLIGATOIRES	80,00 €						80,00 €	0%
6573- SUBVENTION	200,00 €						200,00 €	0%
65731 Subv Etat								
65732 Subv Région								
65733 Subv Département	200,00 €							
657341 Subv Autre communes								
657348 Subv GFP de rattachement								
657358 Subv Autres groupements								
657361 Subv Caisses des écoles								
657362 Subv CCAS								
657363 Subv À caractère administratif								
657364 Subv À caractère industriel et commercial								
6573651 Subv Aux budgets annexes								
6573652 Subv Aux réseaux dédiés de la personnalité morale								
6573653 Subv Aux fermiers et aux concessionnaires								
6573654 Subv Syndicats exploitant un SPIC								
657381 Subv Autres établissements publics locaux								
657382 Subv Organismes publics divers								
65748- AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	1 000,00 €				500,00 €		500,00 €	50%
		5	EHPAD MON REPOS	SUBVENTION	250,00 €			
		9	LES RESTOS DU COEUR	SUBVENTION	200,00 €			
		10	ÎLE TERRE DE MONTAIGU	SUBVENTION	50,00 €			
65888- AUTRES	0,00 €	4	PAYEREUR DÉPARTEMENTAL	FDC 2023 - PERS. HANDI	389,00 €		-389,00 €	100%
		6	PAYEREUR DÉPARTEMENTAL	FDC 2024 - PERS. HANDI	194,10 €			
TOTAL					2 105,33 €		2 674,67 €	44%
Chp 022- DEPENSES IMPREVUES								
arr 022- DEPENSES IMPREVUES								
TOTAL					2 433,57 €		7502,35 €	24%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
	9935,92 €							

Grand livre CCAS

Année 2024

	BP 2024	N° TITRE	FOURNISSEURS	OBJET	TITRE	ENGAGE	SOLDE	REALISATION
Chp 002- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT								
	TOTAL	4 935,92 €						4 935,92 € 0%
Chp 70- PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES								
7062 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES								
	3	REGIE CCAS	DEPOT ESPECES - DON GENS DU VOYAGE	300,00 €				
	2	REGIE CCAS	REGIE OCT. REPAS DES AINES	25,00 €				
		REGIE CCAS	REGIE NOV. REPAS DES AINES	100,00 €				
	TOTAL	0,00 €			325,00 €	100,00 €	-225,00 €	125%
Chp 74- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS								
74741 Communes membres du GFP	5 000,00 €							
74748 Autres communes		1	CENTRE DES FINANCES	SUBV. FONCT. CCAS	5 000,00 €			
	TOTAL	5 000,00 €			5 000,00 €	0,00 €	100%	100%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 935,92 €							9 935,92 € 0%

Les membres du Conseil d'administration se questionnent sur les orientations budgétaires pour 2025, ce sera à l'Ordre du jour du prochain CA pour une réflexion plus poussée.

⇒ Quelques retours sur la « Semaine Bleue » :

La randonnée du 02 octobre 2024 a rencontré une très bonne participation, avec une majorité d'habitues et quelques nouveaux venus. C'était également la première fois que l'EHPAD participait, avec la présence d'un résident. Aline Honoré, Chargée de Crédation d'un Réseau d'Animateurs en Gérontologie de Loire-Atlantique, était également présente.

L'après-midi jeux du 02 octobre 2024 a connu une faible affluence. Cependant, un groupe de personnes s'est formé dans le but de créer une activité de jeux de société récurrente sur la commune, un projet à suivre. En revanche, sans un projet mutualisé avec les scolaires, il apparaît que cette animation n'a pas donné les résultats escomptés.

La dictée intergénérationnelle du 14 octobre 2024 a été une belle réussite. L'organisation tripartite, impliquant l'association « Bleu, Blanc, Blond », l'école JDLF et le CCAS, a véritablement facilité le déroulement de l'événement. Les membres ont exprimé leur désir de renouveler cette initiative et ont affirmé leur volonté de faire du CCAS un acteur récurrent du programme de la semaine bleue de l'association « Bleu, Blanc, Blond ».

➤ Organisation du Repas des aînés

Inscriptions : Rappel de l'affluence et du budget de 2023.

	Nombres	Cumuls	Dépenses	Recettes
REPAS	Présents invités (invitations)	43		
	Conjoint	1		25,00 €
	Elus + animateur	18	1 950,00 €	
	Conjoint élus	5		125,00 €
VIN PAIN			218,20 € 32,00 €	
COLIS	Personne seule	21	522,90 €	
	Couple	3	59,70 €	
BALLOTINS EHPAD	Aigrefeuille	11		
	Viellevigne	3	140,41 €	
	La Planche	5		
PETITS ACHATS ANIMATION	Nappes/Serviettes/Apéritif/...		140,02 € 280,00 €	
		110	3 343,23 €	150,00 €

Prix de vente des repas	25,00 €
Coût d'un repas seul	29,10 €
Nombre de repas commandés	75
Coût de la journée par pers	34,93 €
Coût réel colis 1 personne seule	19,90 €
Coût réel colis couple	24,90 €
Coût réel d'un ballotin	7,39 €

Au 07 novembre, 51 aînés ont répondu présents à l'invitation (122 invitations transmises).

Après un tour de table, l'ensemble des membres sauf D. BOSSARD sera présent au repas, les élus vont être sollicités dans les jours à venir pour enregistrer les inscriptions.

Mme MORIN se charge de demander au traiteur la deadline pour fixer le nombre de repas à commander.

Concernant les animations de la journée : la première animation est présentée pendant l'installation à table et le service des entrées, la seconde animation sera proposée pendant le débarrassage du plat chaud, et la troisième et dernière animation se fera après le dessert.

Mme GERMAIN se charge de récolter les potentiels besoins en logistique et de fournir l'organisation prévue au prestataire.

A propos du repas, l'apéritif sera préparé de la même manière que l'année précédente, avec l'achat des tartinades et autres produits effectué par K. ZAKAS. Un rendez-vous est prévu à la salle dès 10h30 pour la préparation des toasts. K. ZAKAS doit se rapprocher du service comptabilité pour se baser sur les quantités achetées l'année passée.

Pour ce qui est de la logistique, O. CONCY LAIR se charge :

- de s'assurer de l'ouverture du « portail » pour l'accès du traiteur avec l'élu d'astreinte,
- de demander aux services techniques de déposer les décos de Noël ainsi que les verres pour l'apéritif en amont, ainsi que de préparer les documents nécessaires (Accueil, questionnaire, badges, etc ...)

La partie dont D. MORIN se charge est d'identifier les besoins logistiques du traiteur. K. ZAKAS se charge, pour sa part de l'organisation de l'apéritif.

La décoration de la salle sera installée le samedi à partir de 14h. Les membres du CCAS et les élus disponibles seront mobilisés sur ce temps. Quant aux colis, la date butoir pour la commande des colis est arrêtée au 18 novembre.

➤ Projet 2025

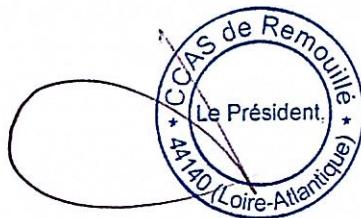
Les membres sont invités à réfléchir à cette thématique pour le prochain Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, toutes les questions ayant été posées, Monsieur le président clôture la séance à 22h53.

Fait et délivré en séance,
Les jour, mois et an que dessus
Remouillé, le 14 Novembre 2024

Le Président, Jérôme LETOURNEAU

La secrétaire de séance, Christine ZAKAS



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christine ZAKAS'.